

Frais d'inscription concernant le  
statut d'auditeur libre à l'Université  
Toulouse III – Paul Sabatier

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA VIE  
DE L'ÉTUDIANT

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 janvier 2017

### Délibération 2017/01/CFVU-5

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35*
- Vu la délibération 2017/01/4 de la Commission Formation et Vie Universitaire portant sur la mise en place du statut d'auditeur libre*

**Après en avoir délibéré, les conseillers proposent de fixer les frais d'inscription à 100€ forfaitaire pour toute personne souhaitant bénéficier du statut d'auditeur libre.**



Toulouse le 24 janvier 2017  
Le Président

Jean-Pierre VINEL 

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de voix favorables : 19  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0